

AVIS ADMINISTRATIFS

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

AVIS DE MISE A DISPOSITION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DE LA VILLETTE A CAGNES-SUR-MER

Par délibération n°18.6 du 20 septembre 2013, le conseil métropolitain a arrêté le bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement du quartier de la Villette à Cagnes-sur-Mer,

En date du 18 août 2015, l'autorité environnementale a rendu un avis relatif à l'étude d'impact, mis à disposition entre le 16 septembre et le 2 octobre 2015, inclus dans le cadre de la mise à disposition du dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Villette,

En septembre 2015, un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale a été apporté et mis à disposition dans le cadre de la mise à disposition du dossier de création de ZAC, et mis à jour dans le cadre du dossier de réalisation de ZAC,

Par délibération n°23.2 du 19 février 2016, le conseil métropolitain a tiré le bilan de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC de la Villette à Cagnes-sur-Mer, comportant l'étude d'impact et approuvé le dossier de création de la ZAC.

Par arrêté métropolitain du 27 août 2019 Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a, conformément aux dispositions des articles L. 122-1, L. 122-1-1 et L. 123-19 du code de l'environnement, ordonné la mise à disposition du public par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC Villette sur la commune de Cagnes-sur-Mer sur le site de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://metropole.nice.fr/habitat-urbanisme/les-procedures-d-evolution-des-documents-d-urbanisme/avis-de-mise-a-disposition>.

Cette mise à disposition a une durée de 1 mois, du lundi 9 septembre 2019 au mercredi 9 octobre 2019 inclus.

Durant cette période, le dossier sera également consultable sur support papier aux lieux suivants, du lundi au vendredi, aux horaires de bureaux :

à la Métropole : Direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble Le Phoenix, 5ème étage, 455 Promenade des Anglais, 06200 Nice,
à la mairie de Cagnes-sur-Mer : Service du Droit des sols, Habitat et Affaires Urbaines, 2 avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier de réalisation de la ZAC de la Villette mis à disposition du public comprend les pièces suivantes :

Les bilans de la concertation publique et de la mise à disposition du dossier de création de ZAC

Le dossier de réalisation de ZAC :

0. NOTICE DE PRESENTATION

1. PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

1.1. Notice technique

1.2. Plans de voiries et réseaux divers

1.3. Renaturation de la Cagne

1.4. Aménagements paysagers

2. PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS A REALISER DANS

LA ZONE

2.1. Note de présentation

2.2. SDP prévisionnelle

3. MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

4. ACCORD DES PERSONNES PUBLIQUES

5. ETUDE D'IMPACT

5.1. Etude d'impact du dossier de création de ZAC

5.2. Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale intégrant les adaptations du programme

5.3. Etude acoustique, études hydrauliques,

La mention des textes régissant la mise à disposition, à savoir les articles L. 122-1, L. 122-1-1 et L. 123-19 du code de l'environnement.

Les remarques du public devront être formulées par écrit :

soit sur les registres prévus à cet effet, sur les lieux de consultation des dossiers mis à disposition sur support papier

soit par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Métropole, à l'adresse suivante :

Métropole Nice-Cote d'Azur, Direction Aménagement Urbanisme, Service Aménagement, 455 Promenade des Anglais, 06 364 Nice, CEDEX 4.

soit par voie électronique à l'adresse mail : patrick.roels@nicedcotedazur.org

Au terme de la mise à disposition, les décisions pouvant être adoptées par délibération du Conseil métropolitain sont :

l'approbation du programme des Equipements Publics de la ZAC de la Villette

l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette.

Au plus tard à la date de la publication des délibérations du Conseil métropolitain et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public déposées par voie électronique sera rendue publique, par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://metropole.nice.fr/habitat-urbanisme/les-procedures-d-evolution-des-documents-d-urbanisme/avis-de-mise-a-disposition>

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Aménagement Urbanisme - Service Aménagement - téléphone : 04.89.98.20.34.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.

CESSATION DE GARANTIE

AVIS

NEITH IMMOBILIER

12, boulevard Carnot - 06130 Grasse

RCS : 525036778

Client-Sociétaire N° : 43080 B ayant décidé de cesser son activité de :
- Gestion immobilière la garantie dont il bénéficiait depuis le 01/12/2010, accordée par GALIAN ASSURANCES 89, rue La Boétie, 75008 Paris, pour l'activité ci-dessus indiquée, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.

Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité à : NEITH IMMOBILIER pour l'activité de :

- Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Les créances relatives à l'activité cessée, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN ASSURANCES, dans les trois mois de cette insertion.

Appels d'offres

AVIS D'APPELS



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Commune de LANTOSQUE :
1ha 12a 72ca - Cougnas et jonquier : P-772-773-774 - Pelasque : P-748-749-750 { avec bâtiments }

Urbanisme : RNU

Commune de LA ROQUETTE-

SUR-VAR : 18a 35ca - La soutranne : A-347-349

Urbanisme : POS - NDA - PPRMT
et PPRIF zone bleue

Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : 43a 40ca - Cros ganiou : E-361-362

Urbanisme : PLU A

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 15/09/2019 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5^e Etage 66 - 68, route de Grenoble CS 93254 06205 NICE Cedex 3, Tél. 0488780006.

Posté à NICE, le 27 août 2019.

nice-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ
POUR VOS ANNONCES LÉGALES

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS

www.clic-legales.com

MARCHÉS PUBLICS
www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr